



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

La situation préoccupante des agences de voyage.

Question écrite n° 32650

### Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la situation préoccupante des agences de voyage. En effet, l'ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 a confié aux seules agences de voyage le soin de dédommager leurs clients, avec une facilité de trésorerie pendant 18 mois. Au moment où les agences de voyage sont dans la tourmente, il leur est demandé d'assumer une charge financière qui risque d'accélérer leur faillite, même si elles ont pu bénéficier du plan de soutien mis en œuvre par le Gouvernement, en matière de prise en charge du chômage partiel, ou des prêts garantis par l'État (PGE). Or, devant la dégradation de la situation, avec des fermetures de frontières sur les principales destinations touristiques, hors Union européenne, les agences de voyage se retrouvent souvent exsangues, sans réelle perspective d'une reprise de leur activité. C'est pourquoi il lui demande les mesures urgentes qu'il entend prendre dans le cadre du plan de relance pour préserver ce secteur fortement exposé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32650

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2020](#), page 6617

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)